



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dénomination commerciale: Accelerator COB 1 XS

Code commercial: FR1000000P03279

FOURNISSEUR: EUROPEROXYDES.

23, Rue des Ardennes
75019 PARIS - FRANCE

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:
Numéro de téléphone +33-3 85 48 59 37

-

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
europeroxydes@a-arnaud.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriétés / Symboles:

Xn Nocif
Xi Irritant

R Phrases:

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

50% - 60% xylène [4]

INDEX: 601-022-00-9 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7
Xn, Xi; R10-20/21-38

30% - 40% styrène

INDEX: 601-026-00-0 CAS: 100-42-5 EC: 202-851-5
Xn, Xi; R10-20-36/38

3% - 5% Acides gras, C6-C19 ramifiés, sels Co(2+)

CAS: 68409-81-4 EC: 270-066-5
Xn, Xi; R22-38-43

3% - 5% Acides gras, C3-C24

CAS: 68990-37-4 EC: 273-589-6
Xn, Xi; R22-36

3% - 5% 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

INDEX: 603-096-00-8 CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6
Xi; R36



4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

N'utiliser aucun type de collyres ou de pomades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

Administrer de l'huile de vaseline minérale médicinale; ne pas administrer du lait ou de graisses animales ou végétales en général.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. **APPELER UN MEDECIN.**

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

CO2 ou extincteurs à poudres.

Extincteurs interdits:

Jet d'eau à grand débit.

Risques de combustion:

En cas de décomposition, des vapeurs contenant du COx peuvent être dégagées. Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles (consulter également le paragraphe 8):

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage (consulter également le paragraphe 13):

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.



7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

- Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- Ne pas fumer durant le travail.

Stockage:

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Température de Stockage

5 - 30 °C

Stocker hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection individuelle:

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection (P.V.C., neoprene ou caoutchouc).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau (cotton, caoutchouc, PVC ou viton).

Limite d'exposition des substances continues:

xylène [4]

VLE 8h: 221 mg/m³ - 50 ppm VLE short: 442 mg/m³ - 100 ppm TLV TWA: 100 ppm,

A4 - 434,19 mg/m³, A4 TLV STEL: 150 ppm, A4 - 651,29 mg/m³, A4

styrène

TLV TWA: 20 ppm, A4 - 85,2 mg/m³, A4 TLV STEL: 40 ppm, A4 - 170,4 mg/m³, A4

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur:

Liquide violet

pH:

Non applicable

Point éclair:

26 °C

Point d'auto-inflammation:

490°C

Propriétés explosives:

Dans les limites de 1.1% - 6.1% (volume)

Pression de vapeur:

6 hPa @20°C

Densité relative:

0.94 g/cm³ @ 20°C

Hydrosolubilité:

Non miscible



10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter:

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

Peroxydes organiques, agents oxydants, acides et bases forts, Halogènes.

Dangers de décomposition:

Fumée toxique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit:

LD50/oral/rat : 4300 mg/kg

LD50/dermal/lapin : 2000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons: CL50

Dose: 10,0 mg/l

Durée d'exposition: 96h

Substance d'essai: styrène

Toxicité pour les plantes: CE50

aquatique

Dose: 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 72h

Substance d'essai: styrène

Toxicité aiguë et à long : CL50

terme pour les invertébrés Dose: 4,7 mg/l

aquatiques

Durée d'exposition: 48h

Espèces: Daphnie

Substance d'essai: styrène

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

UN No. : 1993
Groupe d'emballage : III

ROUTE/RAIL

ADR Classe: 3
ADR-Code de classification: F1
Groupe d'emballage : III
Proper Shipping Name: Liquide inflammable, n.s.a (xylène, styrène)
ADR-Numéro d'identification du danger: 30

MER (IMO)

Proper Shipping Name: Liquide inflammable, n.s.a (xylène, styrène)
Groupe d'emballage : III

AIR (ICAO/IATA)

IATA Class: 3
Proper Shipping Name: Liquide inflammable, n.s.a (xylène, styrène)
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification CEE et information d'étiquetage:



Xn - Nocif

Symboles:

Xn Nocif

R Phrases:

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S Phrases:

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.



Réglementation nationale:

Directive 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et ses amendements.

Directive 1999/45/CE (Classification, , emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.

Directive 2001/58/CE (Fiches de données de sécurité).

Directive 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité du travail contre le risque chimique).

Directive 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition occasionnelle).

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Les réglementations sont sujettes à variation selon les lieux. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que les activités sont en concordance avec les lois nationales, régionales ou locales.

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Textes des phrases R du chapitre 2:

Text of R phrases referred to under heading 3:

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

La Régulation EC 1907/2006 est applicable.